

2010_B053

OBJET : Révision du Programme Local de l'Habitat de la Communauté du Pays d'Aix - Partenaires financiers concernant l'étude pour l'élaboration du deuxième PLH de la CPA.

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERKON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 4 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Jean Claude FERAUD

Objet : HABITAT : Révision du Programme Local de l'Habitat de la Communauté du Pays d'Aix. Partenaires financiers concernant l'étude pour l'élaboration du deuxième PLH de la CPA.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne les financements potentiels à mobiliser dans le cadre de l'étude à mener pour la révision du PLH de la CPA. Il est envisagé de solliciter notamment le Département des Bouches du Rhône et la Région PACA pour des aides financières. Pour réaliser cette étude, une enveloppe globale maximum de 180 000 € (2010-2012) est prévue.

1 - Contexte

Le Programme Local de l'Habitat de la CPA a été approuvé par le Conseil Communautaire du 14 octobre 2005 (délibération n°2005-A222).

Dans ce cadre, la CPA a signé une première convention de délégation de gestion des aides à la pierre le 1er janvier 2006, valable pour 3 ans (délibération n°2006-B006 du 20 janvier 2006). Un renouvellement de cette convention par voie d'avenant a été effectué jusqu'au 31 décembre 2009 (délibération n° 2008-B399 du 2 décembre 2008).

Suite aux délibérations n°2009-A233 et n°2009-A234 du 14 décembre 2009, deux actions sont menées en parallèle : une modification du PLH existant dans un premier temps et une révision pour mettre en place à plus long terme un nouveau PLH (2011-2017).

2 – Présentation de la démarche d'étude pour le futur PLH

Nous avons prévu d'une part, de travailler en partenariat étroit avec l'AUPA - Durance, l'Etat et les communes membres, et d'autre part, de lancer un marché de prestation intellectuelle pour nous aider à réaliser les 3 phases du document que sont l'actualisation du diagnostic, les nouvelles orientations et le programme d'actions. Nous associerons l'ensemble des partenaires du PLH en cours à cette réflexion.

Il convient de noter que l'élaboration de ce type de démarche aboutit en moyenne après deux ans d'études.

Le document sera soumis aux observations régulières des acteurs locaux au premier rang desquels se trouvent l'Etat, la Région et le Département mais aussi à toutes les Personnes Publiques Associées.

A ce titre, des instances décisionnelles seront mise en place (Comité de Pilotage et Comité Technique).

Le futur document permettra de réactualiser les actions existantes, lancées depuis 2005, et d'intégrer les nouveaux chantiers et partenariats à conduire en matière d'habitat et de politique de la ville sur le territoire communautaire.

Pour conduire cette mission, il est envisagé une enveloppe globale maximum pour réaliser les futurs documents nécessaires à l'élaboration du PLH, de 180 000 € HT (2010-2012).

Dans ce cadre, des aides financières d'autres collectivités locales qui ont des compétences particulières et importantes en matière de logement, telles que le Département des Bouches du Rhône et la Région PACA, peuvent être sollicitées à ce titre.

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la construction et de l'habitat, notamment ses articles L 302-2 et L302-4,
VU la loi instituant le droit au logement opposable,
VU la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions,,
VU le code des marchés publics,
VU la délibération n°2005-A222 du Conseil Communautaire du 14 octobre 2005 déclarant l'approbation définitive du Programme Local de l'Habitat,
VU la délibération n°2009-A234 du Conseil Communautaire du 14/12/09,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des aides auprès de tous les partenaires financiers potentiels tels que les Départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse, et la Région PACA.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que les recettes correspondantes émerge à la section de fonctionnement du budget de la CPA pour la Région : Fonction : 70 Nature : 7472 et pour les Départements : Fonction : 70 Nature : 7473.

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 FEVRIER 2010

OBJET DU RAPPORT :

Révision du Programme Local de l'Habitat de la Communauté du Pays d'Aix. Partenaires financiers concernant l'étude pour l'élaboration du deuxième PLH de la CPA.

DIRECTION : HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE
SERVICE : PLH

Nom du Rédacteur du rapport Marion RISCATTO
Nom du correspondant financier : Nadine BANCHIO
Code service astre : 7A

TEL : 04 42 91 55 52
TEL : 04 42 91 08 72

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

☒ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

Imputation comptable

Nature/Fonction/Ligne 70/617/5904 OU N° Opération :

INSCRIT 2009	Réalisé	Reste engagé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
100 000			100 000	€

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2011	2012	2013	2014	2015

OBJET : Révision du Programme Local de l'Habitat de la Communauté du Pays d'Aix - Partenaires financiers concernant l'étude pour l'élaboration du deuxième PLH de la CPA.

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

